



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre ;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins ;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S. ;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN ;

10.1. Interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal : "Puits du Chauffour à BONNEVILLE et écoulement des eaux usées dans le Samson"

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, établie comme suit :

"La situation du puits du Chauffour nécessite une intervention rapide, efficace et définitive. Comme je l'ai déjà évoqué dans cette assemblée, voilà de trop nombreuses années que cet ancien puits à charbon recueille des eaux usées domestiques de plusieurs dizaines de maisons du village de BONNEVILLE, eaux se déversant ensuite dans l'ouest du village ainsi que dans le village voisin de THON, « causant des odeurs nauséabondes, des écoulements sur un terrain d'un agriculteur, le poussant à dévier la sortie des eaux pour protéger ses vaches. Les riverains se posent des questions sur l'impact de ce rejet sur l'environnement. » selon un rapport du SPW. In fine, ces eaux s'écoulent dans le Samson et ensuite dans la Meuse... Est-ce encore imaginable en 2024 ?

Ce même rapport précise que « si les eaux usées aboutissent dans un puits, il y a là infraction. Il est impératif de dévier le rejet rapidement en faisant un collecteur ou en prolongeant les égouts. » Et le rapport de surenchérir en précisant que « le rejet direct de polluants dans les eaux souterraines est interdit par l'article D.167 du Code de l'Eau et constitue une infraction du deuxième degré. »

Toujours ce même rapport nous indique qu'il « est important de procéder à la sécurisation du puits mais avant cela, il faut régler le problème de rejet d'eaux usées dans le puits. » Et que ces eaux doivent être traitées par une station d'épuration mais « la station d'épuration de NAMECHE qui traitera ces eaux usées n'est pas prévue au programme de la SPGE 2021-2027 » !

Pourquoi, comme le prévoit la réglementation, ces eaux usées domestiques ne sont-elles pas traitées dans une station d'épuration publique ? Cela fait des dizaines d'années que les riverains sont en attente et je ne parle même pas ici d'une ancienne décharge par laquelle ces eaux passent (ce sujet mériterait une interpellation spécifique à lui seul).

Des promesses ont été faites aux riverains. Il serait vraiment temps de les respecter ! Des animaux vivent dans le bois ou la résurgence « évacuée » lesdites eaux usées à l'air libre, des promeneurs s'y baladent, des enfants y jouent... le problème sanitaire et environnemental est évident !

Le Collège communal peut-il nous faire un état de la situation ? :

- *Quelles sont les responsabilités/pouvoirs d'action de la Ville, de la Région wallonne et des autres acteurs impliqués dans le non-résultat de ce dossier ?*
- *Quels sont les travaux nécessaires afin de résoudre ce problème sanitaire et environnemental ? Dans quels délais ? Et qui les financera ? Un rapport de 2017 évoque un coût de 235.000 € de travaux à charge de l'INASEP : le Collège communal confirme-t-il cette information ?*
- *Un ancien courrier communal évoque le rachat par les autorités communales de la parcelle où se situe le puits : confirmez-vous cette information ? Est-ce une solution ?*
- *Quelles actions compte entreprendre la Ville afin de faire avancer de manière concrète ce dossier et enfin trouver une solution rapide et définitive avec tous les acteurs concernés ?"*

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Premier Echevin, s'exprime textuellement comme suit :

"Le dossier du Chauffour est un dossier qui est bien connu de l'Administration communale. Pour rappel, c'est un dossier qui date d'avant la fusion des communes puisqu'un accord était intervenu entre les propriétaires de la parcelle à l'époque et la Commune de BONNEVILLE pour permettre aux eaux usées de s'évacuer.

Il se fait qu'entretemps il y a eu des constructions et comme vous le dites, il y a eu un certain nombre de nouvelles bâtisses qui ont été réalisées. C'est pourquoi, le Collège, il y a plusieurs années maintenant, a décidé d'interdire la construction de nouvelles bâtisses avec un raccordement à ce qu'on peut appeler « l'égout » et donc si un nouveau certificat d'urbanisme est délivré pour une construction, c'est avec une évacuation sur la parcelle via des drains de dispersion, de manière à ne pas encore accentuer la problématique. Alors, le dossier est bien plus complexe que vous ne l'exprimez puisque les eaux usées se rejettent dans une parcelle agricole appartenant à un fermier sur THON mais ensuite l'eau descend dans le ruisseau de Thon qui est un affluent du Samson. Cela va dans le Samson et puis ça va en Meuse.

Alors, le problème qui se pose, c'est que, si on veut réaliser l'ensemble des travaux, pour assainir réellement le site, il faudrait que l'on réalise un égout qui amène jusque THON-SAMSON et puis qui passe la RN 90, et qui passe le pont pour une station d'épuration à NAMECHE. Si on veut un travail bien fait, c'est cela. Nous sommes dans le cadre d'un assainissement rural, comme celui que nous avons lancé sur MAIZERET. Donc, à MAIZERET, les travaux étaient programmés pour cette année, nous avons eu une ouverture des offres qui est 80 % supérieure à l'estimation initiale !

Donc, le montant de 235.000 € que vous annoncez tantôt est bien inférieur à ce qui était prévu puisque-là, on parlait simplement d'assainir la parcelle jusque THON et non pas d'aller vers la station d'épuration et de ne pas construire la station d'épuration. Donc je pense qu'on peut multiplier ce chiffre par 10 ou 12 au moins. Alors, nous avons bien sûr eu des contacts avec l'Intercommunale INASEP qui est le bras armé de la SPGE pour la Région namuroise. Et lors des derniers contacts qui sont intervenus, en octobre puis en janvier lors d'une réunion que nous tenons annuellement pour faire le point sur les dossiers, il nous a été exprimé qu'en fait, le projet tel qu'envisagé, n'était plus admis par la SPGE. Il n'était plus considéré comme prioritaire, et donc il serait reporté au-delà de 2027. Je pense que j'ai été complet dans ma réponse."

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, réagit comme suit :

"Si j'entends bien, l'INASEP dit que ce ne sera pas dans le plan. Avons-nous des garanties

que ce sera dans le futur plan de 2028 ?"

Monsieur SAMPAOLI réplique comme suit :

"Franchement, depuis 2004, on nous promet une station d'épuration à COUTISSE, et nous sommes en 2024. Mais il semblerait que pour ces zones d'assainissement rurales, ça pourrait être plus rapide. Donc, l'INASEP va l'inscrire à son budget et c'est la SPGE qui retient au final ce qui est possible ou pas possible en fonction des budgets dont elle dispose."

Monsieur SERMON interroge :

"Avons-nous un administrateur à la SPGE à ANDENNE ?"

Monsieur SAMPAOLI, répond :

"Non."

Monsieur SERMON rajoute comme suit :

"Quelles sont les autres pistes de solution, s'il y en a ?"

Monsieur SAMPAOLI répond :

"Je n'en ai pas. Je ne vais pas vous mentir. A part, limiter tout ce qui est constructions, de manière à limiter le problème mais également cette limitation doit intervenir en aval de BONNEVILLE aussi. Parce que si on construit sur le dessus de THON par exemple, et qu'on ramène les eaux usées dans le ruisseau de Thon, on crée un écoulement d'eaux impropres dans le ruisseau de Thon et en plus, les berges sont érodées parce quand il y a des coups d'eau. L'apport en eau déstabilise les berges, les érode et donc on a des soucis à ce niveau-là. On espère, et c'est ce qu'on a demandé à la SPGE, qu'ils considèrent ce dossier comme un dossier prioritaire en terme d'assainissement rural."

Quand on sort une offre 80 % supérieure au montant, tout le monde s'est regardé, INASEP et nous, en prenant connaissance de l'offre, et une seule entreprise a remis offre. On est à 2.200.000 € au lieu d'1.240.000 €. C'est impayable pour nous. Donc, on a décidé de remettre en adjudication, on a essayé de faire par lots (lot 1, lot 2 et 3) les deux rues principales de MAIZERET et la station d'épuration à part pour essayer d'avoir des entreprises d'une plus petite dimension et d'avoir peut-être plus de candidats et donc de réduire les prix."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,
Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX



Le Président,

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS

